

Annonces légales

VIE DES SOCIÉTÉS

300339
Aux termes d'un ASSP en date du 17/08/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SELE MARKETING
Objet social : Prestations de Services en Marketing et Publicité : L'agence peut offrir une gamme de services marketing, tels que la conception graphique, la gestion des médias sociaux, la création de contenu, la planification de campagnes publicitaires, etc. Conseil en Stratégie Marketing : L'agence peut se spécialiser dans la fourniture de conseils en stratégie marketing, en aidant les clients à élaborer des plans marketing efficaces et à atteindre leurs objectifs commerciaux. Création de Campagnes Publicitaires : L'agence peut se concentrer sur la conception et la mise en œuvre de campagnes publicitaires multicanal, y compris la publicité en ligne, la publicité imprimée, la publicité radio et télévisée, etc. Marketing Digital et Web : L'agence peut se spécialiser dans le marketing numérique, offrant des services tels que le référencement (SEO), la publicité en ligne (SEM), le marketing par e-mail, la conception de sites web, etc. Relations Publiques et Communication : L'agence peut gérer les relations publiques et la communication de ses clients, en gérant les relations avec les médias, en rédigeant des communiqués de presse, en organisant des événements, etc. Etudes de Marché et Analyse de Données : L'agence peut proposer des services d'études de marché, d'analyse de données et de veille concurrentielle pour aider les clients à prendre des décisions marketing éclairées. Gestion de Marque (Branding) : L'agence peut se spécialiser dans la création et la gestion d'identités de marque cohérentes, y compris la conception de logos, la création de slogans et la communication de la marque.
Siège social : 2 rue Marcel baudin, 13230 PORT ST LOUIS DU RHONE
Capital : 1 €
Durée : 3 ans à compter de son immatriculation au RCS TARASCON
Président : Monsieur SANTIAGO LOUIS, demeurant 2 rue marcel baudin, 13230 PORT ST LOUIS DU RHONE
Admission aux assemblées et droits de votes : Les assemblées générales sont convoquées et se déroulent dans les conditions prévues par la loi.
Clause d'agrément : Les actions peuvent être cédées selon l'agrément du président.
Louis Santiago

300319
La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité IMMOBILIERE SCHEMBRI 226 RUE SAINT PIERRE 13 005 MARSEILLE immatriculée au RCS 840569412 pour ses activités de : TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 20 01 2020- GESTION IMMOBILIERE depuis le 20 01 2020- SYNDIC DE COPROPRIETES depuis le 20 01 2020 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion

ANNONCES LEGALES

307416



AVIS AU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME : FIXATION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire a prescrit par arrêté n°2023-087 du 12/06/2023 ayant fait l'objet d'une publication dans le journal d'annonces légales le 16/06/2023, la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune pour les motifs suivants :

- la production d'une offre de logements adaptée et diversifiée état un des objectifs prioritaires définis par la commune pour le développement durable de Maussane les Alpilles,
- le parc de logements de Maussane les Alpilles présente une forte proportion de grands logements et de logements secondaires rendant ainsi le marché immobilier peu accessible aux jeunes ménages qui ne peuvent se loger sur la commune,
- dans un objectif de mixité sociale et intergénérationnelle, le projet d'urbanisme de la commune vise à promouvoir une offre de logements diversifiée et accessible à tous en développant une offre de plus petits logements et en réservant une part plus importante à l'habitat intermédiaire, au petit collectif et à l'habitat individuel groupé.

La préemption par l'Établissement public foncier PACA des parcelles A 818, 819, 820 et 821 en vue de la réalisation d'un programme d'habitat en lien avec les objectifs quantitatifs et qualitatifs du Plan Local d'urbanisme,

- l'inscription au PLU actuellement en vigueur de l'emplacement réservé n°24 sur les parcelles A 818-819 et 821 en vue de l'implantation d'un parking pour la piscine municipale,
- les modalités actuelle de fonctionnement de la piscine municipale ne nécessitent plus un parking de cette dimension en complément du parking existant et l'opportunité sur cette entrée de proposer une offre de logements diversifiée et accessible à tous

le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune a pour seul objet la suppression de l'emplacement réservé n°24 « création d'un parking piscine municipale » pour permettre la mise en œuvre d'un programme d'aménagement d'habitat mixte porté par l'Établissement public Foncier PACA et conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme le conseil municipal a fixé par délibération 2023/07/10/12 les modalités de mise à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Le dossier sur le projet de modification simplifiée du PLU sera mis à disposition du public pendant un mois du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2023 et une parution d'un avis au public dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département sera réalisée au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Les modalités de cette mise à disposition du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2023 sont les suivantes :

- mise à disposition du dossier de modification et d'un registre de concertation en Mairie de Maussane les Alpilles, avenue de la vallée des Baux 13520 Maussane les Alpilles, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie
- mise à disposition du dossier de modification simplifiée sur le site internet de la Mairie de Maussane les Alpilles
- ouverture d'une adresse mail modification.plu@maussanelesalpilles.fr pour y déposer les avis
- possibilité d'envoyer un avis par écrit à l'adresse suivante Monsieur le Maire Mairie de Maussane les Alpilles -modification du PLU- avenue de la vallée des Baux 13520 Maussane les Alpilles.

Le dossier mis à disposition du public comportera les pièces suivantes :

- dossier de modification
- registre de concertation
- avis des personnes publiques associées

A l'issue de la période de mise à disposition le registre de la concertation sera clos et signé par le Maire. Un bilan sera dressé et présenté devant le conseil municipal sur le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.

Le Maire
Jean-Christophe CARRÉ

300338

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté n°23/355/CM, Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence a décidé de soumettre à enquête publique le
PROJET DE MODIFICATION N°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MARTIGUES

Du mardi 5 septembre à 9h00 au vendredi 6 octobre 2023 à 17h00 (soit 32 jours consécutifs)

Le projet de modification n°2 du PLU de Martigues consiste à préserver et valoriser le patrimoine architectural bâti du front du Port de Carro, à apporter des précisions et des adaptations réglementaires et à rectifier une erreur matérielle.

Par avis conforme n°CU-2023-3372 en date du 13 avril 2023, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a conclu à l'absence de nécessité de soumettre le projet à évaluation environnementale.

L'enquête publique se déroule du mardi 5 septembre à 9h00 au vendredi 6 octobre 2023 à 17h00, soit 32 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé au Service Urbanisme Secteur Ouest de la Métropole Aix-Marseille Provence - Division Urbanisme Martigues - Hôtel d'Agglomération - Rond-Point de l'Hôtel de Ville - 13500 Martigues.

Le dossier du projet de modification n°2 du PLU de Martigues comprend :
- Une note de présentation au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement, incluant la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure d'évolution du PLU considérée, ainsi que la ou les précisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation ;
- Le projet du dossier de modification n°2 du PLU de Martigues ;
- Le courrier de consultation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et son avis ;
- Les avis émis sur le projet de modification n°2 du PLU de Martigues.

Monsieur Laurent MOREAUX, ancien lieutenant-colonel de l'armée de terre, a été désigné commissaire enquêteur par Madame la première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille par décision n° E2300027/13 du 20 avril 2023.

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont la Métropole Aix-Marseille Provence, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu, située 58 Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille.

Les pièces du dossier et deux registres d'enquêtes à feuilletés non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux adresses suivantes :

- Mairie de Martigues - Avenue Louis Sammut - 13500 Martigues ; ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Service Urbanisme Secteur Ouest de la Métropole Aix-Marseille Provence Division Urbanisme Martigues - Hôtel d'Agglomération - Rond-Point de l'Hôtel de Ville - 13500 Martigues ; ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les deux registres ouverts à cet effet sur les lieux précités.

S'agissant du dossier et du registre en version numérique, ils sont également disponibles pendant la durée de l'enquête publique sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sur le site web : <https://www.registre-numerique.fr/modification-n2-plu-martigues>

Le public peut également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante :
modification-n2-plu-martigues@mail.registre-numerique.fr

Il peut aussi formuler ses observations et propositions par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à
Monsieur Laurent MOREAUX - Commissaire enquêteur - Modification n°2 du plan local d'urbanisme de Martigues -

Service Urbanisme Secteur Ouest de la Métropole Aix-Marseille Provence Division Urbanisme Martigues Hôtel d'Agglomération - Rond-Point de l'Hôtel de Ville 13500 Martigues

Le commissaire enquêteur assure des permanences pendant la durée de l'enquête publique afin de recevoir les observations écrites ou orales du public aux heures, dates et heures suivantes :

- Au Service Urbanisme Secteur Ouest de la Métropole Aix-Marseille Provence - Division Urbanisme Martigues - Hôtel d'Agglomération - Rond-Point de l'Hôtel de Ville - 13500 Martigues
 - o Le mardi 5 septembre 2023 pour l'ouverture de l'enquête publique de 9h00 à 12h00 ;
 - o Le lundi 18 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - o Le vendredi 6 octobre 2023 pour la clôture de l'enquête publique de 14h00 à 17h00.

- En Mairie de Martigues - Avenue Louis Sammut - 13500 Martigues
 - o Le mardi 5 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 ;
 - o Le mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - o Le jeudi 28 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 ;
 - o Le vendredi 6 octobre 2023 de 9h00 à 12h00.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'issue de la permanence du vendredi 6 octobre 2023 à 17h00.

À l'expiration du délai d'enquête, simultanément à la clôture automatique du registre numérique, le registre papier sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans un délai d'un mois, le commissaire enquêteur remettra à la Métropole Aix-Marseille Provence l'exemplaire du dossier d'enquête publique, accompagné du ou des registres et pièces annexes, ainsi que de son rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies ainsi que ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet de modification n°2 du PLU de Martigues.

La Métropole Aix-Marseille-Provence publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant le délai d'un an à compter de leur remise par ce dernier, sur le site internet :
<https://www.registrenumerique.fr/modification-n2-plu-martigues>

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du PLU de Martigues, éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil de la Métropole qui se prononcera par délibération sur son approbation. Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public.

APPEL D'OFFRES

300353



RÉSULTAT DE MARCHÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR
Société Française des Habitations Economiques (13)
Marine GASPARINI
ZE 13547 Aix en Provence Cedex 4
Tel : +33 413570466. E-mail : marine.gasparini@groupe-arcade.com
Adresse internet : www.marches-secures.fr

OBJET DU MARCHÉ
Mise en œuvre des formations collectives en intra-entreprise prévues au plan de formation 2023 pour les collaborateurs de la SFHE.

CARACTERISTIQUES
Type de procédure :
Procédure adaptée - ouverte
Date de clôture :
Jeudi 16 février 2023 - 12:30

INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Marché attribué par lots.
LOT N° 1 : attribué
Intitulé : Les métiers du logement social
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué
LOSFOR, 97 avenue de la corse, 13007, Marseille, FRANCE.
Informations sur le montant du marché
Montant (H.T.) : 16800 euros
Informations sur la sous-traitance
Pas de sous-traitance.

LOT N° 2 : attribué
Intitulé : Formations transverses
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué
ZE CHANGE MAKERS, 44 Impasse les Micocouliers, 13760, SAINT CANNAT, FRANCE.
Informations sur le montant du marché
Montant (H.T.) : 90000 euros
Informations sur la sous-traitance
Pas de sous-traitance.

LOT N° 3 : attribué
Intitulé : Sécurité incendie et secourisme
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué
DECIS-AURA, 5 Impasse Boria, 26290, DONZERRE, FRANCE.
Informations sur le montant du marché
Montant (H.T.) : 4255 euros
Informations sur la sous-traitance
Pas de sous-traitance.

LOT N° 4 : attribué
Intitulé : Risques amiante
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué
LOSFOR, Le Saint Georges 97 avenue de la Corse, 13007, MARSEILLE, FRANCE.
Informations sur le montant du marché
Montant (H.T.) : 4200 euros
Informations sur la sous-traitance
Pas de sous-traitance.

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 21 avril 2023
DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 03 août 2023

307847



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
Ville d'Alauch - Place Pierre Bellet - 13190 Allauch
Correspondant : Mme Nathalie COZZA, Service de la Commande publique -
tél. : 04 91 10 48 00,
Adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com>

OBJET DU MARCHÉ : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DU CAFE RESTAURANT DU PÔLE CULTUREL DE L'USINE ELECTRIQUE

TYPE DE PROCÉDURE : concession (article R.3126-1 du code de la commande publique)

TYPE DE CONCESSION : services

LIEU D'EXÉCUTION : Avenue du Général de Gaulle, 13190 Allauch

DURÉE DE LA CONCESSION : 8 ans

NATURE ET DÉSIGNATION DES LOTS : LOT UNIQUE

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS A LA PUBLICITÉ : 31/07/2023

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 13/10/2023 à 17h00

VISITE DU SITE OBLIGATOIRE : Voir les conditions dans le règlement de la consultation

POUR RETROUVER CET AVIS INTÉGRAL, ACCÉDER AU DCE, POSER DES QUESTIONS À L'ACHETEUR, DÉPOSER UN PLI, ALLER SUR :
https://www.achatpublic.com/s/m/d/m/n/2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2023_XS3B4ROsca

LA PROVENCE PUBLIE VOS ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES



UNE SOLUTION RAPIDE ET EFFICACE

- ✓ Saisie en ligne
- ✓ Attestation de parution immédiate
- ✓ Diffusion certifiée et sécurisée
- ✓ Facturation immédiate

Flashiez pour accéder au service ou rendez-vous sur laprovence-legales.com



La Provence
Sur demande et devis dans le reste de la France avec nos partenaires habilités